

*L'ajournement*LA CAPITALE NATIONALE—LE MANDAT DU COMITÉ D'ÉTUDE
DU RAPPORT FULLERTON—L'OPPORTUNITÉ DE
CONSULTATIONS MULTIPARTITES

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Madame l'Orateur, le 5 novembre, j'ai posé certaines questions au premier ministre (M. Trudeau) et au ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson) au sujet de la structure de la capitale nationale proposée dans le rapport Fullerton et de la façon dont on prendra la décision finale à ce sujet. J'ai demandé si, par suite de l'étude d'un rapport d'un comité mixte spécial établi à cette fin, la décision consisterait uniquement en une déclaration ou une loi du gouvernement du Canada qui imposerait de fait une forme spéciale de gouvernement dans la région ou si elle se fonderait sur des accords à conclure entre le gouvernement fédéral et les gouvernements du Québec et de l'Ontario, et peut-être aussi d'autres provinces, puisqu'il faudra peut-être modifier la constitution à propos de la désignation de la ville d'Ottawa comme capitale du Canada. A ce moment-là, le ministre a signalé que la décision serait prise par le comité.

Je pense que l'affaire va plus loin. Le gouvernement jugerait certainement inopportun d'agir dans cet important domaine sans avoir au moins l'accord dont j'ai parlé. L'importance de la question, non seulement pour les résidents de la capitale nationale, mais pour tous les Canadiens, tient au fait que les propositions formulées dans le rapport Fullerton portent sur le pouvoir d'imposition, d'emprunt et de planification territoriale, sur l'administration de la justice dans toute forme de capitale nationale, sur la représentation, sur toute la question de l'enseignement, (compétence provinciale mettant en cause au moins deux provinces), sur la question linguistique et le choix de la langue à adopter dans les établissements et les écoles de la région.

L'affaire va même plus loin encore. Si le comité doit étudier la question de la capitale nationale, ce qui l'amènera à aborder toute la question de la décentralisation des établissements gouvernementaux, l'administration fédérale étant le plus important employeur, le gouvernement a-t-il l'intention de concentrer toutes ses activités dans le centre d'Ottawa et peut-être à Hull, ou songe-t-il plutôt à décentraliser ses établissements, avec l'idée que d'autres municipalités ontariennes peuvent accueillir des immeubles, des centres de recherche, des laboratoires ou d'autres services gouvernementaux? Tout cela aura une répercussion sur les évaluations et facilitera la tâche de ces municipalités.

Toutes ces questions suscitent un vif intérêt et c'est pour cette raison et parce que le rapport peut influencer sur la décision et pourrait être appliqué au moins en partie, que nous devons recevoir l'assurance maintenant, pas simplement pour les habitants de cette région mais pour tous les Canadiens, qu'aucune forme de gouvernement ne sera imposée à la population de la région sans obtenir d'une

part son consentement et, d'autre part, celui des provinces intéressées.

Depuis que j'ai posé ma question, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines a répondu à une question posée par le député de Joliette (M. LaSalle).

D'après mon interprétation de la réponse, rien ne sera fait de façon autoritaire, toute forme de gouvernement qui pourra être recommandée devra recevoir l'assentiment aussi bien des gens de la région que des gouvernements provinciaux en cause. Je demande au ministre ou à son secrétaire parlementaire une assurance quant à ce point essentiel qui était aussi celui de la question que j'ai posée.

[Français]

M. Pierre de Bané (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Madame le président, l'honorable député a fait allusion au rapport Fullerton. Je voudrais profiter de l'occasion pour dire que je l'ai lu en entier, ainsi que le volume II qui contient diverses annexes et études spéciales.

Je voudrais dire ici tout le grand bien que je pense de cette étude. M. Douglas Fullerton a été à la hauteur de sa réputation. Il a démontré une grande intelligence et une profonde connaissance de cette région où il a habité durant de si longues années, région qu'il connaît très parfaitement. Il connaît aussi très bien les diverses études, particulièrement celle de M. Weld, sur le bilinguisme dans la région, étude qui, à mon avis est une étude extrêmement bien fouillée, et démontre que cette région devrait devenir le reflet de ce que nous voulons faire de ce pays. Je voudrais rappeler à l'honorable député que même une lecture rapide du rapport Fullerton démontre clairement que le seul sujet sur lequel il semble y avoir unanimité, c'est qu'aucune administration ne peut modeler ou orienter seule l'avenir de la région sans le soutien actif et l'accord des autres administrations intéressées. On peut dire que la principale tâche du comité parlementaire qu'on créera sous peu sera d'examiner l'aménagement de la Capitale au cours des 18 dernières années, soit depuis que le précédent comité parlementaire de la Capitale a tenu ses audiences. Ce comité aurait le mandat de conseiller le gouvernement fédéral sur les différents aspects de ce problème, de déterminer comment sauvegarder le mieux possible les intérêts de tous les Canadiens, ainsi que ceux des habitants de la région même. Et en ce sens, évidemment, rien n'interdira le comité de faire part de ses idées aux autres paliers de gouvernement. Il est évident que le mandat d'un tel comité doit couvrir beaucoup plus que l'évaluation des propositions de M. Fullerton qui ne concernent que les structures gouvernementales. Le comité doit de toute évidence examiner l'avenir de la région, eu égard aux propositions de la Commission de la capitale nationale en matière de planification et aux propositions des deux administrations régionales qui régissent les questions municipales dans un secteur couvrant 90 p. 100 de la Région, lequel ne relève pas directement du gouvernement fédéral, et n'est pas assujéti à la planification de la Commission de la Capitale nationale.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 30.)